

Les postes des classes relais suivantes sont à pourvoir au 1^{er} septembre 2013 :

- Classe Relais implantée dans le collège Jacques Prévert, 13013 Marseille
- Classe Relais implantée dans le collège Roy d'Espagne, 13008 Marseille
- Classe Relais implantée dans le collège Henri Bosco, à Vitrolles

Cet emploi est réservé à un enseignant titulaire du premier ou du second degré public actuellement en activité dans le département des Bouches du Rhône. Il n'est pas compatible avec l'exercice des fonctions à temps partiel.

Des agents relevant d'une procédure légale de reclassement peuvent s'y porter candidats.

Le dispositif:

- Les classes relais accueillent des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation. Tout élève fréquentant un dispositif relais a bénéficié au préalable de toutes les mesures d'aide et de soutien prévues au collège et reste sous statut scolaire.
- La classe relais a vocation à accueillir, accompagner et former des élèves collégiens rencontrant de grandes difficultés scolaires et manquant de repères scolaires et sociaux afin de leur permettre de se réinsérer dans un cursus de formation.
- La classe relais accueille des élèves de différents collèges pour une session.
- Une commission d'affectation de la Direction Académique étudie les demandes émanant des collèges et affecte les élèves sur une classe relais.
- La prise en charge des élèves est organisée par sessions dont la durée varie de 6 à 12 semaines.
- Les cours se déroulent dans une salle de classe du collège dans laquelle la Classe Relais est implantée.
- L'équipe de la structure est constituée d'un enseignant et d'un assistant d'éducation tous deux à temps plein. Peuvent être mobilisés, selon les besoins et les projets de la structure, des enseignants de collège pour assurer de façon ponctuelle des enseignements complémentaires (anglais, technologie, arts plastiques...) ainsi que des partenaires extérieurs.

Les Missions:

- prendre en responsabilité un groupe classe d'environ 10 élèves ;
- élaborer un projet pédagogique qui réponde tant à des objectifs de remédiation scolaire que de resocialisation ;
- se rapprocher de partenaires susceptibles d'enrichir le travail de la classe (associations, éducateurs, entreprises...);
- faire le lien avec le collège d'origine de chacun des élèves admis dans le dispositif afin de préparer le retour de l'élève
- faire le lien avec les familles des élèves
- évaluer et rédiger des bilans pour rendre compte des actions engagées;
- suivre l'élève dans sa période de réintégration au collège ou dans son nouveau parcours de formation.

Profil et compétences attendues :

- Posséder une expérience de prise en charge d'élèves en rupture avec les règles de vie du collège.
- Savoir mettre en œuvre des modalités de travail adaptées à des élèves en décrochage ou en retard scolaire
- Posséder une expérience d'enseignement à des élèves âgés de 11 à 16 ans

- Etre en capacité de mettre en place des modalités et des outils d'évaluation ou d'observation adaptés.
- Savoir travailler en équipe.

- Savoir s'adapter à des modalités de travail qui ne correspondent pas forcément à ceux d'une école primaire.
- Qualification CAPA-SH ou 2CA-SH option F appréciée.

A compétences égales, priorité sera donnée à un candidat relevant d'une procédure légale de reclassement.

Renseignements et modalités de candidatures :

Les candidats peuvent obtenir toutes précisions complémentaires auprès de :
Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH 3, soit par téléphone au 04 84 35 81 10,
soit par courriel (ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr).

Les candidatures doivent être transmises à :

**M. l'Inspecteur de l'éducation nationale A.S.H 3
1 rue Maurice Korsec
13001 – Marseille**

Pour le jeudi 13 juin 2013 au plus tard, et comporteront :

- **un curriculum-vitae (comportant une adresse mail valide)**
- **une lettre de motivation.**
- **l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale ou du chef d'établissement dont dépend le candidat.**
-

Une copie sera transmise directement par courriel (ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr).

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien qui se déroulera dans les locaux de la Direction Académique des Bouches du Rhône (convocation adressée par fax ou courriel).

Fait à Marseille le 17 mai 2013

Le Secrétaire Général

signé

Michel RICARD